

# ARRÊTÉS

COMMUNE DE CORCOUE SUR LOGNE

N°2024\_50



## ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**LE MAIRE de la commune de CORCOUE SUR LOGNE,**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I huitième partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté du 6 novembre 1992, complétée par l'arrêté du 8 avril 2002, modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Général de la Loire-Atlantique.

VU la demande de l'entreprise Eiffage Energie, représentée par M. CLECH Julien, 340 rue Joseph Gaillard, 85600 MONTAIGU-VENDEE, du 16/04/2024.

### CONSIDERANT QU'EN RAISON

**DE TRAVAUX DE MISE EN SERVICE DU RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN  
ENEDIS**

**LA CANTARDIERE**

**DU 13 JUIN 2024**

**EFFECTUES PAR L'ENTREPRISE EIFFAGE ENERGIE, IL Y A LIEU DE RESTREINDRE SUR SECTION COURANTE  
LA CIRCULATION**

### ARRETE

#### Article 1

Pendant les travaux réalisés par L'ENTREPRISE EIFFAGE ENERGIE, nécessitant de **barrer la route à la Cantardière jusqu'à la limite communale avec la commune de la Limouzinière.**

Les mesures de réglementation de la circulation suivantes seront prises :

- **Route barrée dans les deux sens ;**
- **Déviations et signalisations mises en place par l'entreprise.**
- **Les riverains devront être informés par l'entreprise de la restriction mise en place.**

#### Article 2

La signalisation des travaux à l'approche du chantier sera mise en place et maintenue par L'ENTREPRISE EIFFAGE, chargée des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et les piétons seront invités à prendre l'itinéraire de déviation.

#### Article 3

L'accès aux propriétés riveraines, aux transports scolaires, ramassage d'ordures ménagères et aux secours seront maintenus.

#### **Article 4**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de CORCOUE SUR LOGNE ainsi qu'aux extrémités du chantier.

#### **Article 6**

Madame la Secrétaire Générale de la Mairie de CORCOUE SUR LOGNE, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, 16 avril 2024

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué, M. SAUVAGET Alban.



Une copie conforme du présent arrêté sera adressée :

- à la Gendarmerie Nationale (Brigade de LEGE)
- l'Entreprise Eiffage Energie
- Délégation du Pays de Retz

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage aux lieux accoutumés.

**Pour le Maire, l'adjoint délégué, M. Alban SAUVAGET.**

